



SAISON 2019 / 2020



SAMEDI 16 MAI 2020

N° 31



Loire
LE DÉPARTEMENT



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Etat des Lieux

Nous attendons, depuis quelques semaines, des précisions concernant les modalités de classement : c'est chose faite depuis ce dernier "Comex" du lundi 11 mai...

L'accès au District

Suite à l'annonce de l'Etat concernant les conditions du déconfinement, il est important de rappeler les règles qui vont s'appliquer dans les semaines à venir : **il s'agit bien d'un redémarrage progressif et non d'une reprise normale de l'activité !**

Nous avons réouvert le District ce mardi 12 mai, mais uniquement pour traiter les dossiers disciplinaires et réglementaires en cours, et aussi pour permettre aux commissions de mettre en place la saison à venir. A partir du 2 juin, les dirigeants de clubs qui souhaitent se rendre au District, pourront le faire, mais uniquement sur rendez-vous ou sous motif d'une raison sérieuse.

Il faut absolument limiter les contacts au strict nécessaire, à la fois pour les bénévoles, mais surtout pour nos salariés.

Pour accéder au District ou à la Délégation, les personnes devront porter **OBLIGATOIREMENT** un masque et se laver les mains avec une lotion hydroalcoolique, à disposition à l'entrée. Pour les personnes convoquées, un masque sera proposé et les distances minimales seront en vigueur.

Les classements

Le "Comex" a pris la décision de maintenir le principe d'une seule descente par poule et, par mesure dérogatoire, il a accepté le principe d'une poule à 15 équipes. Maintenant que nous disposons de l'ensemble des éléments, nous allons valider rapidement les classements. Nous communiquerons sur les montants et descendants, d'ici fin mai, pour les catégories Seniors, Féminines, Futsal et Loisir, afin que chacun puisse s'organiser dans la sérénité. Une fois les dossiers disciplinaires purgés de toutes possibilités de recours, nous communiquerons sur le reste des championnats, des jeunes notamment.

L'organisation de la saison prochaine

Nous nous retrouvons face à une équation avec de nombreux paramètres, parfois contradictoires, et avec au moins une inconnue majeure : la date de reprise...

A cela, s'ajoute un calendrier devant tenir compte des poules à 15, en D1 Seniors et U15 D1, mais également des poules à 14 ou 13 pour des divisions inférieures ; des besoins de dates pour les Coupes et la nécessité impérieuse pour les clubs d'organiser des manifestations, afin de renflouer leur trésorerie. Sans compter que toutes les installations sportives ne seront pas forcément disponibles début septembre. Au final, nous arrivons à une situation critique, voire insoluble...

AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



La priorité reste la pérennité des clubs ! C'est pourquoi le Bureau du District de la Loire a décidé de redémarrer les compétitions, seulement à partir du mois d'octobre. La date précise sera déterminée en fonction du calendrier de la Ligue.

L'étude sur l'impact financier de cette crise sanitaire a permis de démontrer que les sommes perdues par certains clubs, sont trop importantes (jusqu'à 20 000 €) pour qu'un plan de soutien puisse combler ces pertes. Il était donc impératif que les clubs puissent organiser des manifestations en septembre. De plus, ce décalage du début de saison devrait permettre aux municipalités de contrôler l'état sanitaire des installations.

Ce redémarrage tardif, cumulé aux poules à 15, impose une réduction des tours de Coupe. En conséquence, les coupes départementales reprendront seulement au printemps 2021, sur la base des équipes qualifiées en cette fin de saison, à la prise d'effet du confinement.

Les clubs départementaux restent, bien évidemment, libres de s'inscrire en Coupe de France, mais au risque de surcharger les plannings : à bon entendeur...

A cette condition, notre calendrier devrait tenir le choc, en espérant que la météo soit avec nous...

Le soutien financier

Grâce à l'enquête concernant la situation financière des clubs, nous disposons de certaines données sur vos difficultés. Suivant la taille des clubs et l'état des manifestations réalisées ou non, nous constatons de grandes disparités : de 1500 € pour des « petits » clubs ; une grande partie entre 5000 et 8000 € ; mais cela peut aller, en particulier pour les clubs de Ligue, jusqu'à 21000 € !

En décalant le début des championnats, les clubs devraient pouvoir combler une partie de leurs pertes.

De son côté, la FFF a lancé un plan de soutien, appelé « Fond National de Solidarité », qui doit, à son tour, participer activement à réduire les pertes, sous la forme d'avoir ou de réduction sur les licences, valable pour la saison 2020/2021.

Abondée par une subvention de la FFF de plusieurs millions d'euros, d'une contribution complémentaire de la Ligue L'AuRAFoot et complétée par chaque district, cette dotation est en cours d'élaboration. Il est encore trop tôt pour avancer des chiffres, mais nous devrions communiquer dans les semaines à venir.

Cet effort extrêmement conséquent, couplé au décalage du début de saison, doit permettre aux clubs de passer ce cap.

L'assemblée générale et les vœux

La FFF recommande aux districts et aux ligues de renoncer à organiser des assemblées générales en juin, car il y a de grandes chances que des rassemblements, en salle couverte et réunissant plus de 250 personnes, ne soient pas autorisés par l'Etat. En conséquence, les modifications des textes réglementaires et sportifs devront attendre la saison prochaine. Ainsi, la réforme des championnats « loisir » est reportée à la saison 2021/2022 ; il en est de même pour tous les autres sujets, y compris la réflexion sur la catégorie U16.

L'assemblée électorale et financière devra se tenir avant le 10 décembre.

L'ensemble des membres du Comité de Direction du District de la Loire reste mobilisé à vos côtés et œuvre pour que l'adage, « avec les clubs et pour les clubs », demeure notre fil conducteur.

Bien à vous.

Les membres du bureau





PÔLE RÉGLEMENTAIRE

Marc MORETON

Tél : 07.61.54.07.65

RÈGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

Réunion du 11 Mai 2020

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°291 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D4 poule A

Affaire N°85 Dossier transmis par la commission foot loisir Coupe diversifié.

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°291 rencontre n°22139084 du 14/03/2020 U18 D4 poule A**

Match perdu par forfait à USSON 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JEAN BONNEFONDS ES 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°85 rencontre n°22424706 du 07/03/2020 Coupe diversifiée**

Match perdu par forfait à CHAZELLES FC 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ONDAINE OC 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°85 Match n°22724706 Coupe diversifiée : CHAZELLES FC 5 504246

Amende pour forfait simple : 30€

N°291 Match n°22139084 U18 D4 poule A Journée 11 : USSON SS 509200



RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°40 D3 poule A ST DENIS DE CABANNE 1 / NOIRETABLE AS 1

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N° 40

ST DENIS DE CABANNE 1 N° 528350 contre NOIRETABLE AS 1 N°504768

Championnat D3 Poule A

Match N°21735566 du 23/02 /2020

Joueurs en état de suspension du club de NOIRETABLE

Après vérification, la Commission des règlements constate que le joueur BRETTON Kevin du club de NOIRETABLE était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District) .

DECISION

Courrier envoyé par mail au club de NOIRETABLE pour demande d'explications.

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité à NOIRETABLE 1 avec – 1 point de moins au classement. Amende: 60€ (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de NOIRETABLE est amendé de la somme de 50€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des règlements dit que le joueur BRETTON Kevin licence n°2544523794 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 23/03/2020 Amende : 33€ pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF).

Le gain du match est accordé à ST DENIS DE CABANNE 1 sur le score de 2 à 0

Les frais de dossier sont imputés à NOIRETABLE soit 40€.

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 23/03/2020.

TRESORERIE DISTRICT

553078 REGNY FC

Suite à la parution sur le PV n°18, le club de REGNY FC est sanctionné de 4 points au classement de son équipe première pour non paiement au 04/12/2019.

OBLIGATIONS CONCERNANT LES EQUIPES DE JEUNES

526194 BOISSET CHALAIN

Le club se trouvant en 1ère année d'infraction et en vertu de l'article 21.3 des règlements sportifs du District, la Commission des Règlements amende le club de 80 euros.

518059 BRIENNON

Le club se trouvant en 2ème année d'infraction et en vertu de l'article 21.3 des règlements sportifs du District, la Commission des Règlements décide la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive de l'équipe première senior du club à l'issue de la dite saison.

RAPPEL: RELEVÉ DE DECISION

FC ROANNE 1 N° 546805 contre ETRAT LA TOUR 2 N° 504775

Championnat: D1

Match n° 21735067 du 26/10/2019

Audition du 11/02/2020

La Commission d'Appel de Ligue confirme la décision prise par la Commission de Discipline de la Loire lors de la réunion du 13/12/2019 et inflige une sanction supplémentaire au FC ROANNE : un retrait d'un point ferme au classement de son équipe seniors évoluant en D1 pour la saison 2019/2020.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N° 41: D1 ROANNAIS FOOT 42 2 / ROANNE PARC 1

AFFAIRE N° 42 : Coupe Valeyre Léger CHATEAUNEUF 1 / RIC O DU MONTCEL 1



AFFAIRE N° 43 : D2 poule A RIC MONTCEL 1 / USRA 1

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N°41

ROANNAIS FOOT 42 2 N°552975 contre ROANNE PARC 1 N°545881

Championnat D1

Match N°21735146 du 23/02/2020

Réserve technique d'arbitrage déposée à la 83ième minute par ROANNE PARC

Transmission de la décision par la commission des arbitres.

DECISION

Considérant que la commission des arbitres a rejeté, sur le fond, la réserve technique d'arbitrage (voir procès verbal de la dite commission).

Considérant qu'après le dépôt de la réserve technique auprès de l'arbitre, les joueurs de l'AS ROANNE PARC se trouvaient à hauteur de leur banc de touche.

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre de la rencontre, M. Raphael LEBLANC, que ce dernier a demandé, à trois reprises, aux joueurs de l'AS ROANNE PARC de reprendre part au jeu.

Considérant qu'il ressort des rapports des délégués Mme ODIN Sylvie et M. VIDRY Francis que l'arbitre a effectivement demandé aux joueurs de reprendre la partie, mais sans succès.

Considérant que les joueurs de l'AS ROANNE PARC ont refusé de poursuivre la rencontre malgré les injonctions de l'arbitre.

Considérant que l'arbitre a repris le jeu par un coup franc accordé à l'équipe de l'AS ROANNE FOOT, mais sans que l'équipe ne soit présente sur le terrain.

Considérant que l'arbitre, constatant l'absence, sur le terrain, des joueurs de l'AS ROANNE PARC, a sifflé la fin de la rencontre.

En conséquence, la CR décide : Match perdu par pénalité à ROANNE PARC (-1 point au classement) Article 23.2.4 des règlements sportifs du District : Amende de 60€.

Le gain du match est accordé à ROANNE FOOT 42 sur le score de 3 à 0.

Frais de dossier à la charge de l'AS ROANNE PARC : Amende de 40€

Dossier transmis à la commission Seniors.

AFFAIRE N° 42

CHATEAUNEUF 1 N° 533556 contre RIC O DU MONTCEL 1 N° 537227

Coupe Valeyre Léger

Match N° 22406437 du 01/03/2020

Joueurs en état de suspension du club de RIC O DU MONTCEL

Après vérification, la Commission des règlements constate que le joueur TADJOURI Salim du club de RIC O DU MONTCEL était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art 150-187-226 de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District) .

DECISION

Courrier envoyé par mail au club de RIC O DU MONTCEL pour demande d'explications.

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité à RIC O DU MONTCEL 1. Amende : 60€ (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de RIC O DU MONTCEL est amendé de la somme de 50€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des règlements dit que le joueur TADJOURI Salim licence n° 2548627044 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 18/05/2020. Amende : 33€ pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Le gain du match est accordé à CHATEAUNEUF1 sur le score de 0 à 0

Les frais de dossier sont imputés à RIC O DU MONTCEL soit 40€.

Les sanctions sportives sont applicables à partir de 18/05/2020.

AFFAIRE N°43

RIC O DU MONTCEL 1 N° 537227 contre USRA 1 N° 590155

Championnat : D2 poule A

Match N° 21735307 du 08/03/2020

Joueurs en état de suspension du club de RIC O DU MONTCEL

Après vérification, la Commission des règlements constate que le joueur TADJOURI Salim du club de RIC O DU MONTCEL était



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2019 / 2020

PV N°31 DU SAMEDI 16/05/2020

suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art 150-187-226 de la FFF et Art 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

DECISION

Courrier envoyé par mail au club de RIC O DU MONTCEL pour demande d'explications.

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité à RIC O DU MONTCEL 1 avec – 1 point de moins au classement. Amende : 60€ (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de RIC O DU MONTCEL est amendé de la somme de 50€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des règlements dit que le joueur TADJOURI Salim licence n° 2548627044 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 18/05/2020. Amende : 33€ pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Le gain du match est accordé à USRA 1 sur le score de 0 à 1

Les frais de dossier sont imputés à RIC O DU MONTCEL soit 40€.

Les sanctions sportives sont applicables à partir de 18/05/2020.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI

PÔLE SPORTIF

Bernard BROUSSET
Tél : 07.27.50.07.44

SENIORS

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.75

Réunion du 11 Mai 2020

Président : M. BOUGUERRA Momo

Présents : Mrs CHEUCLE Christian, GRAND René.

NOTE IMPORTANTE CHAMPIONNAT / CLASSEMENT

Suite à l'arrêt prématuré des rencontres au 13/3, puis définitif au 16/4, parfaitement nécessaires pour les raisons sanitaires que chacun connaît, obligent à établir des classements avec un nombre incomplet et parfois différent de journées disputées, et à départager des équipes qui n'auraient pas dû l'être si les championnats étaient allés à leur terme. Par ailleurs, certaines procédures disciplinaires, réglementaires ou d'appel sont encore en cours et peuvent avoir des conséquences sur les classements. Ce qui explique que les décisions prises tant sur la composition des poules par niveau que pour les montées et descentes, sont à ce jour non définitives et seront complétées et examinées ultérieurement.

COURRIERS RECUS

ABH : concerne le classement au ratio. Noté

BOEN TRELINS : concerne les montées/descentes. Le président vous a répondu par mail.

SORBIERS GRAND QUARTIER : concerne votre mail du 11 mai. La composition des poules s'effectue par tirage au sort.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2019 / 2020

PV N°31 DU SAMEDI 16/05/2020

JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

Réunion du 11 Mai 2020

Président : Charles BOULOGNE 06 81 76 10 01

Membres :

Secrétaire : Gérard D'ANGELO 06 15 97 16 67

Secrétaire Adjoint : Michel RIBIER : 04 77 92 28 87

Coupes : Guy DEBLIQUIS 04 77 92 28 87 (lundi, mercredi et vendredi après-midi)

U13 : Philippe GUILLOT 06 62 71 44 17 (avant 19H00)

U18, U15 : Charles BOULOGNE 06 10 52 07 37

U 7 : Georges FORTI 07 86 52 11 34 (Vend. après-midi)

U9 / U11 : Alain CERRUTTI 06 79 86 98 88 (après 18h)

COMMUNIQUE

Bonjour à toutes et à tous !

Nous sommes très heureux de vous retrouver par l'intermédiaire de ce PV. Nous souhaitons que cette période unique et imprévisible se soit bien déroulée pour les membres de votre club et pour vos proches.

Cette période inédite est encore incertaine pour la finalisation de cette saison et pour la préparation de la prochaine. Donc, cela nous oblige à avancer à pas feutrés, et plus d'informations vous seront communiquées avant la fin du mois. Il faut être prudent et ne pas se précipiter...

Vous savez que la Fédération a imposé aux ligues et aux districts un calcul, selon la formule "nombre de points/matches joués", pour déterminer les classements (il n'y aura pas de champions). Afin d'éviter les problèmes de descentes, la Fédération nous en impose une seule par poule ; par contre, pour les montées, nous devons respecter nos règlements. Vous avez tous compris que nos futurs championnats seront ainsi surchargés... Le début des compétitions, habituellement programmées mi-septembre, seront sans doute fixées début octobre, voire mi-octobre. Plusieurs formules de championnat seront étudiées, afin de pouvoir jouer la saison 2020/2021 dans les meilleures conditions, avec un maximum d'équité.

Pour toutes interrogations de votre part, n'hésitez pas à appeler Charles Boulogne (0681761001 ou 0477325942) ou Paul Brideau (0626294927), notamment pour les clubs du Roannais. Nous pourrions en discuter ensemble et éventuellement retenir vos observations pour les faire remonter à notre Comité de Direction.

En attendant, restez prudents et portez-vous bien !

Charles Boulogne et Paul Brideau

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

Réunion restreinte (en visioconférence) du 11 Mai 2020

Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIOUX achancieux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40

Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43

Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2019 / 2020

PV N°31 DU SAMEDI 16/05/2020

Désignations loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Jean – Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

NOUVELLES

Depuis l'arrêt de toutes les compétitions et cette très longue coupure et un confinement lié au Coronavirus, la CDA espère trouver l'ensemble de ses arbitres (jeunes et seniors), observateurs, référents arbitres en bonne santé et surtout épargnés par le COVID-19.

CARNET NOIR

Sylvie ODIN (secrétaire de la CDA secteur Nord) a eu la douleur de perdre sa maman, l'ensemble de la CDA tient à lui présenter ses plus sincères condoléances et l'assurer de tout son soutien en cette période difficile à traverser.

A BIENTOT JONATHAN ET MERCI

Jonathan THERASSE, membre la CDA (SCJA) Arbitre Régional R1, nous fait part de son départ de la Loire pour des raisons professionnelles et familiales.

Au regret de le voir nous quitter, la CDA et la SCJA tiennent à remercier Jonathan pour son investissement en faveur des arbitres (jeunes et seniors) notamment avec les désignations des jeunes arbitres et bien d'autres actions de la CDA. Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle orientation professionnelle et familiale ainsi qu'une excellente poursuite de sa carrière d'arbitre régional.

FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE

Réunion restreinte section loi du jeu (en visio-conférence):

Présents : P REBAUD (Président), MME AZNAR, MM. SIMON, PEREIRA, F. REBAUD.

DOSSIER SAISON 2019/2020

ROANNAIS FOOT 42 2 N°552975 contre ROANNE PARC 1 N°545881

Championnat Seniors D1- Match N°21735146 du 23/02/2020

Réserve technique posée par le club de ROANNE PARC pour faute technique d'arbitrage

Après examen des pièces, la section loi du jeu de la **Commission d'Arbitrage juge la réserve pour faute technique recevable sur la forme.**

Après lecture des rapports de l'arbitre M. Raphael LEBLANC, des délégués officiels Mme Sylvie ODIN et M. Francis VIDRY et du rapport du Club ROANNE PARC.

Considérant qu'à la 83ème minute du match, l'arbitre a adressé un avertissement à M. FOUILLET Noah (N°8) de ROANNE FOOT 42, puis, pensant qu'il s'agissait de son deuxième avertissement, lui a signifié son exclusion.

Considérant que l'assistant M. DJOUDER Karim est intervenu auprès de l'arbitre pour l'informer que le joueur incriminé n'avait pas été averti antérieurement dans la rencontre.

Considérant que les deux délégués ont confirmé que le joueur M. FOUILLET Noah n'avait pas reçu antérieurement un avertissement.

Considérant que se rendant compte de son erreur, l'arbitre a annulé l'exclusion et confirmé un simple avertissement.

Considérant que le jeu n'avait pas repris.

DECISION

Constatant que l'arbitre a rectifié son erreur avant la reprise du jeu, **la commission des arbitres rejette la réserve pour faute technique sur le fond** et transmet le dossier à la commission des règlements.

RENOUVELLEMENT DOSSIER SAISON 2020-2021

Tous les arbitres ont déjà reçu par mail (sauf pour ceux avec une adresse erronée non mise à jour) donnant un certain nombre



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2019 / 2020

PV N°31 DU SAMEDI 16/05/2020

d'informations sur le renouvellement des dossiers.

La CDA veut attirer votre attention sur le renouvellement des dossiers administratifs et médicaux. D'ici quelques jours vous allez pouvoir accéder à l'ensemble des documents de la prochaine saison sur le site du District, comme chaque année.

Nous vous demandons la plus grande attention dans la remise des documents pour faciliter votre intégration dans un effectif désigné au plus tôt. **La date limite de retour est fixée au mercredi 15 JUILLET 2020 dernier délai.**

Soyez attentif sur la constitution du dossier médical et notamment pour ceux qui ont des examens cardiologiques à effectuer. Compte tenu de la situation sanitaire la FFF a décalé la réception des certains examens, même pour les arbitres de district. Tout est expliqué dans la note complémentaire.

On rappelle que tout le monde est concerné par l'échographie cardiaque même s'il vous reste encore la saison complète pour la fournir mais à ce jour très peu d'arbitre l'ont fourni. Par conséquent, les personnes ayant des rendez-vous ou celles qui prévoient d'en prendre un, il serait judicieux d'en profiter pour faire votre échographie cardiaque. À noter : l'échographie cardiaque peut être réalisée durant toute la saison 2020-2021. Celle-ci sera alors valable pour le dossier médical de la saison 2021-2022.

Une chose est certaine en terme de **dossier médical AUCUNE DEROGATION** ne sera accordée sur les délais fédéraux et départementaux de rigueur. Nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions pour vous mettre en règle médicalement le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que si votre licence n'est pas validée lors des tests physiques de début de saison, il vous sera impossible de les effectuer.

QUESTIONNAIRE ANNUEL EN LIGNE SAISON 2020-2021

Vous allez devoir faire votre questionnaire annuel en ligne (comme vous le faites depuis déjà plusieurs saisons).

Le lien sera disponible sur le site du District à partir du **Lundi 18 mai 2020 avec la date LIMITE du 15 Juillet 2020** pour le faire. Passé cette date le lien ne sera plus accessible.

Vigilance sur le sérieux mis à le faire car le MALUS guette les laxistes.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2020-2021

Concernant l'assemblée générale qui est à date fixe, je préfère vous mettre en garde car à ce jour nous n'avons aucune certitude sur le fait que la date initialement prévue du samedi 12 septembre 2020 soit maintenue. Tout dépendra des directives gouvernementales et fédérales mais également nous devront être en capacité d'organiser cette journée en toute sécurité (sanitaire) pour l'ensemble des arbitres, des organisateurs et du personnel qui nous accueille.

Vous devez vous préparer et prendre les dispositions pour être disponible si la date venait à changer. Bien entendu vous serez tenu informé le plus tôt possible.

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

Réunion restreinte (en visioconférence) du 11 Mai 2020

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76 Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIUX achancioux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40

Désignations observations : Yassin Amchachi 06 17 01 97 54

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0766387893 **Attention changement de numéro de téléphone.**

Désignations assistants Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Valideur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

NOUVELLES

Depuis l'arrêt de toutes les compétitions et cette très longue coupure et un confinement lié au Coronavirus, la CDA/SCJA espère



trouver l'ensemble de ses arbitres (jeunes et seniors), observateurs, référents arbitres en bonne santé et surtout épargnés par le COVID-19.

A BIENTOT JONATHAN ET MERCI

Jonathan THESSERRE, membre la CDA (SCJA) Arbitre Régional R1, nous fait part de son départ de la Loire pour des raisons professionnelles et familiales.

Au regret de le voir nous quitter, la CDA et la SCJA tiennent à remercier Jonathan pour son investissement en faveur des arbitres (jeunes et seniors) notamment avec les désignations des jeunes arbitres et bien d'autres actions de la CDA. Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle orientation professionnelle et familiale ainsi qu'une excellente poursuite de sa carrière d'arbitre régional.

RENOUVELLEMENT DOSSIER SAISON 2020-2021

Tous les jeunes arbitres ont déjà reçu par mail (sauf pour ceux avec une adresse erronée non mise à jour) donnant un certain nombre d'informations sur le renouvellement des dossiers.

La SCJA veut attirer votre attention sur le renouvellement des dossiers administratifs et médicaux. D'ici quelques jours vous allez pouvoir accéder à l'ensemble des documents de la prochaine saison sur le site du District, comme chaque année.

Nous vous demandons la plus grande attention dans la remise des documents pour faciliter votre intégration dans un effectif désignable au plus tôt. **La date limite de retour est fixée au mercredi 15 JUILLET 2020 dernier délai.**

Soyez attentif sur la constitution du dossier médical et notamment pour ceux qui ont des examens cardiologiques à effectuer. Compte tenu de la situation sanitaire la FFF a décalé la réception des certains examens, même pour les arbitres de district. Tout est expliqué dans la note complémentaire.

On rappelle que tout le monde est concerné par l'échographie cardiaque même s'il vous reste encore la saison complète pour la fournir mais à ce jour très peu d'arbitre l'ont fourni. Par conséquent, les personnes ayant des rendez-vous ou celles qui prévoient d'en prendre un, il serait judicieux d'en profiter pour faire votre échographie cardiaque. À noter : l'échographie cardiaque peut être réalisée durant toute la saison 2020-2021. Celle-ci sera alors valable pour le dossier médical de la saison 2021-2022.

Une chose est certaine en terme de **dossier médical AUCUNE DEROGATION** ne sera accordée sur les délais fédéraux et départementaux de rigueur. Nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions pour vous mettre en règle médicalement le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que si votre licence n'est pas validée lors des tests physiques de début de saison, il vous sera impossible de les effectuer.

QUESTIONNAIRE ANNUEL EN LIGNE SAISON 2020-2021

Vous allez devoir faire votre questionnaire annuel en ligne (comme vous le faites depuis déjà plusieurs saisons).

Le lien sera disponible sur le site du District à partir **du Lundi 18 mai 2020 avec la date LIMITE du 15 Juillet 2020** pour le faire. Passé cette date le lien ne sera plus accessible.

Vigilance sur le sérieux mis à le faire car le MALUS guette les laxistes.

ASSEMBLEE GENERALE DES JEUNES ARBITRES SAISON 2020-2021

Concernant l'assemblée générale qui est à date fixe, je préfère vous mettre en garde car à ce jour nous n'avons aucune certitude sur le fait que la date initialement prévue du samedi 12 septembre 2020 soit maintenue. Tout dépendra des directives gouvernementales et fédérales mais également nous devront être en capacité d'organiser cette journée en toute sécurité (sanitaire) pour l'ensemble des arbitres, des organisateurs et du personnel qui nous accueille.

Vous devez vous préparer et prendre les dispositions pour être disponible si la date venait à changer. Bien entendu vous serez tenu informé le plus tôt possible.



AMENDES



Club :	526194	F. C. DE BOISSET-CHALAIN				
Dossier :	19287403	du 13/05/2020				
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	Article 21.3	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
		11/05/2020	11/05/2020		80,00€	
				Total :	80,00€	

Club :	504246	F.C. CHAZELLES				
Dossier :	19287398	du 13/05/2020 Coupe Diversifiée/ Phase 1	Poule Unique	22424706	07/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	10	Amende : Forfait Simple Seniors	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		50,00€
Total :						50,00€

Club :	537227	O. DU MONTCEL				
Dossier :	19287405	du 13/05/2020 Coupe Valeyre Leger/ Coupe Valeyre Leger	Poule Unique	22406437	01/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		40,00€
Dossier :	19287406	du 13/05/2020 Coupe Valeyre Leger/ Coupe Valeyre Leger	Poule Unique	22406437	01/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	42	Amende : Joueur Suspendu Ayant Participe A Match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		50,00€
Dossier :	19287407	du 13/05/2020 Coupe Valeyre Leger/ Coupe Valeyre Leger	Poule Unique	22406437	01/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	40	Amende : Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		60,00€
Dossier :	19287408	du 13/05/2020 District 2/ Phase Unique	Poule A	21735307	08/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		40,00€
Dossier :	19287409	du 13/05/2020 District 2/ Phase Unique	Poule A	21735307	08/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	42	Amende : Joueur Suspendu Ayant Participe A Match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		50,00€
Dossier :	19287410	du 13/05/2020 District 2/ Phase Unique	Poule A	21735307	08/03/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	40	Amende : Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		60,00€
Total :						300,00€

Club :	504768	AV.S. NOIRETABLE				
Dossier :	19287400	du 13/05/2020 District 3/ Phase Unique	Poule A	21735566	23/02/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
			11/05/2020	11/05/2020		40,00€
Dossier :	19287401	du 13/05/2020 District 3/ Phase Unique	Poule A	21735566	23/02/2020	
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision :	42	Amende : Joueur Suspendu Ayant Participe A Match	11/05/2020	11/05/2020	50,00€
Dossier :	19287402	du 13/05/2020 District 3/ Phase Unique	Poule A	21735566	23/02/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	40	Amende : Match Perdu Par Penalite	11/05/2020	11/05/2020	Montant 60,00€

Total :	150,00€
---------	---------

Club :	545881	A.S. DU PARC D/SP.				
Dossier :	19287412	du 13/05/2020	District 1/ Phase Unique	Poule Unique	21735146	23/02/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	39	Amende : Remboursement Frais De Dossier		11/05/2020	11/05/2020	Montant
Dossier :	19287413	du 13/05/2020	District 1/ Phase Unique	Poule Unique	21735146	23/02/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	40	Amende : Match Perdu Par Penalite		11/05/2020	11/05/2020	Montant

Total :	100,00€
---------	---------

Club :	563672	PLCQ FUTSAL CLUB					
Dossier :	19287367	du	11/05/2020	Championnat Futsal/ Phase Deux	D1	22290977	20/02/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
					Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	52	Amende : Frais De Deplacement Arbitre			11/05/2020	11/05/2020	Montant
Dossier :	19287368	du	11/05/2020	Championnat Futsal/ Phase Deux	D1	22290977	20/02/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL						
					Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	53	Non paiement arbitre			11/05/2020	11/05/2020	Montant

Total :	56,00€
---------	--------

Club :	509200	ST.S. USSONNAISE				
Dossier :	19287397	du 13/05/2020 U18 D4/ Phase 2	Poule A		22139084	14/03/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL					
			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Amende : fofait simple jeunes	11/05/2020	11/05/2020		30,00€

Total :	30,00€
---------	--------

Total Général :	766,00€
-----------------	---------